

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AURE LOURON

2 avenue Calamun  
65240 ARREAU

Envoyé en préfecture le 29/07/2019  
Reçu en préfecture le 29/07/2019  
Affiché le   
ID : 065-246500573-20190723-2019\_83-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juillet 2019

N° 2019-83

L'an deux mille dix-neuf, le 23 juillet, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Référence écriture délib :  
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	42
	Dont 9 procurations
Votes pour :	42
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	15 juillet 2019

**Présents votants (33)** : TREY Jean-Claude, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DELCASSO Maryse, MUR Raymond, DUBARRY Jean-Bertrand, SAINT-PASTEUR Marcel, ROTGE Gilbert, BECH Jean-Pierre, DESCOUENS Bernard, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, RICARD Louis, SERMET André, MUR François, CHAZOTTES Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, ROCHER Jacques, TOUCOUERE Laurent, LAIREZ Céline, ACCHINI Nicole, MIR André, MIR Jean-Henri, ROCA Jacques, BEYRIE Maryse, MILLET Michel.

**Présents non votant** : FAUGERE Bernard, BAHEU Benoît

**Titulaires absents non représentés (22)** : PUCEL Matthieu, MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, ESTRADE Pierre, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, PAUCIS Jean, BESSONE Michel, CONSTANTIN Luce, CARTAN Olivier, VIDALON Patricia, GAY Eric, BERTRANUC Evelyne, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, POME Maryse, FORTINE Didier, FOURCADE Dominique, CASCARRE Victor.

**Procurations (9)** :  
VIDAL Thierry à TREY Jean-Claude  
DESMARAIS Nadine à BUERBA Jean -Pierre  
BORDE Michel à LACAZE Noël  
MALERE Hélène à DUBARRY Jean-Bertrand  
ARMANET Henri à BOUYGARD Pierre  
BLANCHARD Hervé à CARRERE Philippe  
DUBERNARD Alain à PETIT Maurice  
FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri  
NARS Aline à MIR André

Monsieur Alain RIVIERE a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 18.06.19 et demande aux conseillers communautaires leur approbation.

**OBJET** : Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 18.06.19

Envoyé en préfecture le 29/07/2019

Reçu en préfecture le 29/07/2019

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 065-246500573-20190723-2019\_83-DE

Le procès-verbal du conseil communautaire du 18.06.2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président  
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU